

**Autobus**

(93/C 173/17)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Parlement européen, direction générale de l'administration, division «conférences, équipement, restauration», service équipement et logistique, L-2929 Luxembourg.

Tél. (352) 43 00 30 49.

Télécopieur (352) 43 00 49 18.

2. a) **Mode de passation:** Appel d'offres restreint (procédure accélérée).

b)

c) **Forme du marché:** Marché de fournitures (lot unique).

3. a) **Lieu de livraison:** Luxembourg.

b) **Objet du marché:** Fourniture d'un bus de 35 places.

c), d)

4. **Délai de livraison:** Maximum 6 mois après commande.

5.

6. a) **Date limite de réception des demandes de participation:** 15. 7. 1993.

b) **Adresse:** Parlement européen, direction générale de l'administration, service équipement et logistique, BAK 4/69, L-2929 Luxembourg.

c) **Langue(s):** Une des langues officielles de la Communauté européenne.

7.

8. **Conditions minimales:** Les soumissionnaires doivent justifier de références pour des marchés similaires pendant les 3 dernières années.

9. **Critères d'attribution:** L'offre économiquement la plus avantageuse: qualité, prix, délai de livraison, immatriculation et contrôle technique obligatoires à Luxembourg.

10.

11. **Date d'envoi de l'avis:** 17. 6. 1993.

12. **Date de réception de l'avis par l'OPOCE:** 17. 6. 1993.

**Appel à propositions de mesures d'accompagnement et d'actions préparatoires dans le domaine du développement des communications avancées**

(93/C 173/18)

Afin de préparer les actions futures de la Communauté européenne dans le domaine du développement des communications avancées, la Commission des Communautés européennes lance un appel à propositions de mesures d'accompagnement et d'actions préparatoires.

Les objectifs sont les suivants:

- stimuler la réalisation d'essais et la mise en place de systèmes transnationaux de travail à distance,
- évaluer l'impact au niveau social, économique et environnemental des nouvelles applications des communications avancées.

La stimulation du travail à distance consistera en des démonstrations pilotes de travail à distance dans différents domaines tels que la décentralisation de grandes organisations, les centres de réseaux de télé-travail, les réseaux reliant des petites entreprises et la décongestion du trafic urbain et interurbain.

Des actions de support comprendront l'analyse des besoins pour la restructuration au niveau organisation des entreprises, les contraintes du travail à distance par-delà les frontières, l'identification des technologies et des systèmes de télé-travail, ainsi que les exigences technologiques nécessaires pour le management du travail à distance.

En plus, ces actions conduiront à la création d'un centre européen d'information, à l'extension des actions du Telework Forum de la Communauté européenne vers les pays de l'Europe centrale et de l'Est et la mise à jour des informations existantes sur le télé-travail.

Les évaluations de l'impact économique et social des communications avancées couvriront les conséquences potentielles des communications avancées sur la croissance économique en Europe, établiront un lien entre le niveau de l'emploi et l'usage des communications avancées, identifieront les applications de communications avancées qui pourraient promouvoir la cohésion économique et sociale dans la Communauté et améliorer la qualité des services sociaux et, enfin, valoriseront les

réductions d'impacts sur l'environnement qui pourraient être obtenues par l'utilisation des communications avancées.

Des renseignements plus détaillés, des informations concernant la procédure à suivre pour la soumission de propositions et les contrats qui seront utilisés pour les propositions retenues sont disponibles sur demande à adresser aux services de la Commission européenne.

Les propositions doivent être délivrées aux bureaux de la Commission au plus tard le 3. 9. 1993 (17.00).

La contribution totale de la Commission pour ces actions sera de l'ordre de 4 millions d'écus et pourrait éventuellement atteindre 5 millions d'écus.

Toute correspondance concernant cet appel à propositions doit être adressée à:

— Commission des Communautés européennes, DG XIII, direction B, actions RDT, télécommunications, office BU9 5-34, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles, tél. (32-2) 296 34 27, télécopieur (32-2) 296 29 80.

---